

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/12/2017

Dossier complet le : _____

N° d'enregistrement :
2017-ARA-DP-00942

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement hydroélectrique sur le torrent des Favrandes sur la commune de Chamonix (74).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUMATEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GROS Raphaël, gérant

RCS / SIRET

3	2	5	4	5	7	5	1	3	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	<p>Puissance maximale brute inférieure à 4,5 MW (prévue à 912 kW)</p> <p>Rubriques IOTA : 1.2.1.0, 3.1.1.0 (Autorisation)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de création d'une micro-centrale hydroélectrique sur le torrent des Favrandes, commune de Chamonix (74).

il comprendra :

- * une prise d'eau située au lieu dit « Communal des Grands Bois », à l'aval proche de la confluence avec le ruisseau du Dard à la cote 1 195 m NGF (sous l'entrée du tunnel du Mont-Blanc) ;
- * d'une conduite forcée enterrée d'un diamètre 600 mm sur 1 100 m environ ;
- * une centrale hydroélectrique située au lieu dit « Communal des Favrandes » à la cote 1036 m NGF. Elle sera implantée en bordure de la digue du torrent, en rive droite.

Aucuns travaux de démolition ne sont prévus.

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable sur la commune de Chamonix (74). La production annuelle est estimée à 3,15 GW.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction de la prise d'eau :

L'accès au futur site de la prise d'eau s'effectuera par une piste existante en rive gauche du torrent des Favrandes.

La prise d'eau sera construite en détournant les eaux sur une rive puis sur l'autre afin de travailler à sec.

Le passage des engins d'une rive à l'autre s'effectuera par un unique passage busé.

Conduite forcée :

La conduite forcée sera enterrée principalement sous les pistes existantes en rive gauche du torrent des Favrandes (cf document annexe). L'emprise des travaux sera de 6 mètres dont un mètre pour la tranchée. Un déboisement de 4000 m² sera effectué.

Centrale :

Le bâtiment de la centrale sera implanté en rive droite du torrent des Favrandes sur la parcelle 6203 en bordure du chemin des Tissourds, en face d'habitations.

Le bâtiment aura une superficie de l'ordre de 51 m² au sol et sa conception prendra en compte son intégration dans l'urbanisme local.

Ce bâtiment fera aussi l'objet d'un traitement spécifique afin de l'insonoriser (ingénierie des ouvertures notamment).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à turbiner les eaux du torrent des Favrandes afin de produire de l'électricité.

L'aménagement fonctionnera au fil de l'eau et sera transparent lors des crues.

La hauteur de chute sera de 159 m environ et le débit maximum turbinable sera de 600 l/s.

Le débit réservé sera égal au dixième du module influencé (valeur 409 l/s) soit 41 l/s.

Le tronçon court circuité sera d'environ 1 100 mètres.

La centrale sera contrôlée à distance mais sera visitée périodiquement par un gardien.

Une vanne de survitesse permettra la fermeture de la conduite en tête afin de stopper l'entonnement, en cas de problème technique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à la procédure d'autorisation environnementale selon l'article R181-1 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cote de prise d'eau / Cote de la centrale :	1 195 m / 1 036 m
Hauteur de chute brute :	159 m
Débit d'équipement :	600 l/s
Longueur du tronçon court-circuité :	1 100 m
Module naturel du cours d'eau et Module influencé du cours d'eau :	280 l/s et 409 l/s
Débit réservé proposé :	41 l/s soit 1/7 du module naturel

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**Centrale implantée
chemin des Tissourds
Chamonix-Mont-Blanc (74 400)**Coordonnées géographiques¹**

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° : 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ :

Long. 6° 5' 1' 4' 1" .27 Lat. 4° 5' 5' 4' 1" .33

Point d'arrivée :

Long. 6° 5' 1' 4' 7" .79 Lat. 4° 5' 5' 4' 5" .96

Communes traversées :

Chamonix-Mont-Blanc

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau est située en limite de ZNIEFF de type 2, n° 7423, dite "Massif du Mont-Blanc et ses annexes". Cf dossier joint.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Versant nord du massif du Mont-Blanc.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf dossier joint.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est située à 2,8 km du projet. Cf dossier joint.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf document joint
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf document joint

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	P.P.R. Mouvements de terrain, crues torrentielles et Inondations approuvé le 17 mai 2002. PPR Avalanche approuvé, le 28/05/2015 Cf document joint
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf document joint
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf document joint.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 10,4 km environ du projet. (Hameau de Tréléchamps et ses abords) . Cf document joint.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges est le plus proche et il se situe à 1, 2 km du projet. Cf document joint
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	920 m du site classé du Mont-Blanc (SC131). Cf document joint

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement des eaux du torrent des Favrandis à la cote 1 195 m NGF. Restitution des eaux à la cote 1 036 m. Le tronçon court-circuité sera de 1 100 m environ. Un débit réservé de 41 l/s soit 1/7 du module naturel sera maintenu dans le cours d'eau. Cf document joint
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de déblais remblais ne sont pas connus. Les déblais excédentaires des pistes s'ils existent seront évacués et traités.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de déblais remblais ne sont pas connus. Si des remblais sont nécessaires leur origine sera contrôlée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, la faune terrestre sera perturbée. les déboisements nécessaires seront effectués en dehors de la période de nidification. Les travaux en milieu aquatique seront exécutés à sec et seront limités à la prise d'eau et au canal de restitution. En phase d'exploitation, le milieu terrestre ne sera pas impacté. La réduction du débit du torrent entrainera un impact mesuré sur la population de truites qui sont introduites par l'AAPPMA.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 "les Aiguilles Rouges" à 1,2 km Cf document joint.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conduite forcée est essentiellement enterrée sous des pistes existantes. Les parties du milieu naturel déboisées seront replantées. cf dossier joint
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf dossier joint
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La seule installation classée à proximité du torrent des Favrand est la plage de dépôt qui est assimilée à une carrière. Cf dossier joint
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase travaux engendrera un trafic de camions dont le nombre et la fréquence seront limités dans le temps et dans l'espace. En phase d'exploitation, l'aménagement hydroélectrique n'engendra pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité de production électrique peut être source de bruit. L'usine de production sera insonorisée et un effort particulier sera fait sur les aérations des bâtiments qui seront équipées de silencieux acoustiques.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations engendrées par la turbine et l'alternateur seront reprises par les fondations du bâtiment et ne seront pas retransmises à l'environnement proche.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restitution des volumes prélevés au droit de la centrale dans le torrent des Favrands.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La prise d'eau sera peu visible et ne le sera qu'en vision rapprochée. La conduite sera enterrée sur l'ensemble de son parcours. La centrale sera construite selon les normes architecturales du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau pour l'ONF sera maintenu ainsi que l'alimentation du canal usinier. Cf dossier joint

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le torrent des Favrand s reçoit les eaux d'exhaure du tunnel du Mont-Blanc depuis sa construction, dont les apports modifient l'hydrologie naturelle du torrent surtout en période hivernale. (Cf document joint).

Il existe 2 prélèvements d'eau dans le futur TCC qui s'effectuent :

* du 30 mai au 30 septembre pour l'arrosage des grumes sur la plate forme communale des Favrand s gérée par l'ONF. Le prélèvement autorisé est de 4,35 l/s et s'effectue par une pompe dans le torrent.

* toute l'année, un ancien canal usinier prélève un débit par une buse en aval de la plage de dépôts des Favrand s. Ce canal se rejette dans l'Arve. Il semblerait que ce canal soit utilisé par la société locale de pêche.

Une plage de dépôt par le SM3A, classée ICPE est située sur le torrent des Favrand s.

Des travaux de protection contr les crues du torrent des Favrand s ont été menés entre 1828 et 1994 notamment par la construction de digue et de canal de décharge pour protéger les hameaux en aval de la N 506.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase de conception :

La prise d'eau a été conçue en aval de la confluence avec le Dard et sera de type par en dessous minimisant ainsi les risques d'emportement par avalanches et permettant le transit sédimentaire. La conduite sera enterrée sur tout son parcours.

La centrale sera insonorisée surtout au niveau des ouvertures qui seront équipées de pièges acoustiques.

En phase de chantier :

Travail à sec pour la construction de la prise d'eau avec détournement sur la rive opposée. Suivi de chantier avec gestion des terres colonisées par la renouée, balisage strict de chantier pour éviter les débordements notamment au niveau des zones à déboiser.

En fin de chantier reboisement des zones touchées et surveillance dans le cadre de la lutte contre les invasives.

Mesure compensatoire permettant la franchissabilité à la montaison de seuils en aval du pont de l'hôpital.

Cf dossier joint

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement hydroélectrique des Favrandas a déjà fait l'objet d'une instruction et l'ensemble des points avec les différents services instructeurs ont été abordés.

En ce qui concerne le milieu aquatique, le torrent est rectifié et présente un intérêt piscicole très faible dans le futur TCC.

Pour le milieu terrestre, la conduite sera enterrée majoritairement sous des pistes existantes et dans un milieu déjà fortement anthropisé. Une mesure de restauration de la continuité écologique sur le torrent en aval du pont de l'hôpital est prévue si elle n'engendre pas de désordre hydraulique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe comportant une présentation du projet et les contraintes environnementales de la zone d'étude.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **La Bathie**

le, **30/11/2017**

Signature

SUMATEL
82 Allée des Perce-Neige
73540 LA BATHIE
RC 8 325 457 513

 **Raphaël GROS**